



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Mardi 23 Mai 2017

Politique salariale.

Bilan

Vendredi 28 avril, FO, la CFDT et la CGC ont signé l'accord salarial ASL 2017. SUD n'a pas signé cet accord. Nous avons exprimé nos positions sur son contenu (tracts 17, 23 Mars, 6 et 19 Avril). Il nous semble important de faire un bilan sur les accords salariaux et le rôle des positions syndicales dans leur évolution.

Les accords non signés par SUD :

2011 non signé par SUD : 1,2 % d'AG (1,3 AI) + 300 € de prime annuelle (équivalent à 25 €/mois) avec 16€ net mensuel de prime transport et 8,5 € brut d'alloc énergie). Nous refusons de signer un accord avec un niveau d'AG inférieur aux AI.

L'accord de 2013 (signé par la CFDT, la CGC et la CGT) était une prime annuelle de 480 €. L'effet transposition de la grille Herakles absorbait tout ou partie de ces augmentations pour la plupart des personnels Ex-SME. Nous étions seuls à le dire et à l'écrire. Nous revendiquions que l'augmentation s'ajoute après transposition.

L'accord 2014 (Talon 35 €) était inférieur à 2013. Nous n'avons jamais signé en dessous de 40 €.

Pour l'accord 2015, sur le fond, une AG à 0,6 % et une AI à 1,25 % (plus du double) était inacceptable. Même avec un accord supplémentaire qui rajoutait 0,3 % d'AI et donc creusait encore l'écart entre AG et AI.

En 2016, l'accord a abouti à une talonnette de 21 €.

En 2017, la talonnette de 25 € ne concerne que ceux qui n'ont pas d'AI, pour les autres c'est 0,8%.

Fréquemment, après signature de ces accords des organisations syndicales expliquent que contrairement à ceux qui ne signent jamais d'accord, cela vous permet d'obtenir un peu plus en signant. Le choix de la raison en somme.

En faisant un bilan des ces derniers accords non signés par SUD, on s'aperçoit **qu'ils ont abouti à baisser continuellement le niveau d'augmentation générale et à diviser toujours plus les salariés.**

- Une prime de 480 € pour certain et 40 € d'augmentation pour d'autres en 2013.
- De 40 € en 2013 à 35 € en 2014.
- 0,4 % en 2015.
- 21 € et 2016.
- 25 € pour les uns et 0,8 % pour les autres en 2017.

Les accords signés par SUD :

En 2005, nous avons refusé de signer un accord SME à 0,8% d'AG (0,5% sans signature). Nous avons engagé une grève, obtenu un talon à 40 € et signé un accord de fin de conflit (et obtenu un talon à 20 € pour le reste du groupe qui n'avait pas fait grève).

SUD a signé en **2006 (40€), 2007 (40€), 2008 (50€) et ...2012 (40€).**

En 2009 et 2010 nous avons engagé des conflits et nous avons obtenu un minimum de 50€ pour tous.

Accord de fin de conflit 2009 : (15€ en + sur le Talon de 35€). L'AI mini revenait à 18 € pour les ouvriers et 25 € pour les AM ce qui abouti à ce que tous le monde avait 50 € sans AI et 68 € ou 75 € avec AI.

Accord 2010 : 1% d'AG + Prime annuelle de 150 €. Accord de fin de conflit 2010 : + 250 € aboutissant à 50 € pour tous mensualisé et rallonge de 200€ en 2010). Le gain de l'accord fin de conflit aboutissait à 37,5 € d'augmentation pour tous. Le Total, accord initial et accord de fin conflit aboutissaient à une augmentation générale de 67€.

SUD a donc signé 4 accords salariaux et 3 accords de fin de conflits dont l'augmentation générale globale obtenue n'as jamais été inférieure à 40€.

Bilan sur des orientations et des actes.

La CGC et la CFDT ont signé tous les accords salariaux sauf 2015 (la CGC étant un syndicat catégoriel ne peut valider un accord toute seule car elle ne représente que l'encadrement).

Lorsque débutait les négociations HERAKLES, nous avons engagé un conflit pour que les augmentations 2013 s'appliquent après les transpositions car les ex-SME étaient lésés. La CFDT, la CGC et la CGT ont signés cet accord. Le seul syndicat du Haillan qui a été solidaire du personnel ex SME a été SUD.

Depuis et jusqu'en 2016, SUD a systématiquement essayé d'engager des luttes unitaires pour défendre nos statuts et nos salaires. Malheureusement , mis a part la CGT qui à fait grève avec nous sur les statuts pour finalement signer la convention HERAKLES en plein conflit, les autres OS ont toujours refusé de s'engager sur des revendications communes.

Il ne s'agit pas de polémiques ni de divergences syndicales sur des points obscurs mais des attitudes et des actes de chacune des organisations syndicales concernant nos statuts ou nos salaires. Ce bilan est nécessaire.

Historiquement, la CGC n'a jamais fait grève, les rares fois où la CFDT l'a fait elle a signé des accords pendant le conflit. Depuis HERAKLES la CGT a signé l'accord de 2013 défavorable aux ex-SME, elle a signé la convention en plein conflit dans lequel ses propres adhérents étaient engagés puis elle à ensuite refusé de s'engager avec nous sur des revendications claires les autres années alors que nous étions prêt a adapter nos revendications.

Après ces expériences, la démoralisation du personnel est compréhensible. En 2017 nous n'avons pas réitéré la comédie de l'unité. Seul la détermination du personnel pourra entraîner un mouvement que nous appelons de nos vœux et pour lequel nous sommes prêt.

SUD ne s'inscrit pas dans le « dialogue social » qui est une comédie mais dans la défense de nos intérêts en tant que salariés contre les attaques des directions centrales qu'elles soient HKS, ASL ou Ariane Group...

Nous savons par expérience qu'a chaque fois qu'il y a eu un conflit dur et que nous avons obtenus des avancées (2005, 2009 et 2010), c'est par la détermination du personnel et parce qu'il y avait un syndicat prêt à organiser la lutte et à la mener jusqu'au bout.

Lorsque le personnel voudra reprendre l'offensive pour regagner le pouvoir d'achat perdu SUD appellera à la grève.

A défaut de luttes, nous ne sommes pas obligés de signer des accords qui entérinent reculs après reculs et qui confortent la direction à baisser notre pouvoir d'achat chaque année.

Avec la politique ASL et la volonté affichée du nouveau pouvoir politique de détruire le code du travail et les acquis sociaux, il convient de s'interroger sur l'orientation syndicale adaptée à la défense de nos intérêts.

La notre est claire et argumentée et surtout suivi dans les actes. **L'avenir de nos salaires et de nos statuts dépendra des choix du personnel dans l'orientation syndicale pour se défendre.**